

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

P E T R - U C C S A
U N I O N D E S C O M M U N A U T E S D E C O M M U N E S
D U S U D D E L ' A I S N E

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 mai 2021

**OBJET : SCoT : CONCERTATION ORGANISÉE PAR LA RÉGION HAUTS DE FRANCE
CONCERNANT LA DÉFINITION DES BASSINS DE MOBILITÉ**

L'an deux mil vingt et un, le 27 mai à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 21 mai 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17

Absents (titulaires) : 16

Représentés (suppléants) : 2

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires en présentiel : M. DEVRON, M. LEFRANC, M. VERLAGUET.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles, M. ADAM, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, M. MARCHAL, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés : Mme LOISEAU, Mme MARY, Mme PIERRE.

Suppléants en présentiel : M. CECCALDI

Suppléants en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : Mme FRECHARD.

Suppléants excusés : M. PLATEAU.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires en présentiel : Mme BINIEC, M. GIRARDIN, M LAHOUATI, Mme MARICOT, M. MOYSE,

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. LEBOULANGER, M. POURCINE.

Titulaires excusés : M. BOUTELEUX, M. EUGENE, M. HAQUET.

Suppléants excusés : Mme DUPUIS, M. FRERE, M. LOGEROT, M. TROUBLE.

Secrétaire de séance : M. LAHOUATI

**OBJET : SCoT : CONCERTATION ORGANISÉE PAR LA RÉGION HAUTS DE FRANCE
CONCERNANT LA DÉFINITION DES BASSINS DE MOBILITÉ**

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

Vu le courrier de la Région Ile-de-France, reçu le 27 mars 2021, présentant la concertation organisée par la Région Hauts de France jusqu'au 18 juin 2021 dans le cadre de la définition des « bassins de mobilité » en Hauts de France.

Vu que ces bassins de mobilité seront l'échelle de référence pour l'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité et des Plans d'Actions en matière de Mobilité Solidaire,

Vu l'existence de deux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) sur le Sud de l'Aisne : la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne,

Vu le SCoT du Sud de l'Aisne approuvé le 18 juin 2015,

Vu le nombre important d'habitants du Sud de l'Aisne qui utilisent les transports des Régions Ile-de-France et Grand Est : Transilien et TER Vallée de la Marne,

Vu le trafic en gare SNCF de Château-Thierry (1,6 millions de voyageurs par an), qui est un pôle d'échange multimodal au cœur du Sud de l'Aisne, cette gare n'étant desservie que par des trains des Régions Grand Est et Ile-de-France,

Vu la ligne SNCF desservant Fère-en-Tardenois qui ne pourrait accueillir à nouveau des voyageurs que dans le cadre de collaborations avec les Régions Grand Est ou Ile de France,

Vu la nécessité de faciliter l'accès à la formation des jeunes du Sud de l'Aisne notamment vers Paris, Reims mais aussi Soissons,

Les délégués du PETR - UCCSA décident :

- d'adopter la motion suivante :

« Les habitants du Sud de l'Aisne utilisent massivement les transports des Régions Ile-de-France et Grand Est (Transilien et TER Vallée de la Marne).

La gare SNCF de Château-Thierry (1,6 millions de voyageurs par an) est un pôle d'échange multimodal au cœur du Sud de l'Aisne. Elle n'est pas desservie par des trains de la Région Hauts de France, mais par ceux des deux Régions voisines.

De même la ligne SNCF, qui dessert Fère-en-Tardenois, ne pourrait accueillir à nouveau des voyageurs, que dans le cadre de collaborations avec les Régions Grand Est ou Ile-de-France.

La définition des bassins de mobilité de la Région Hauts de France doit donc absolument tenir compte de ces axes de mobilité Est-Ouest pour le Sud de l'Aisne. »

- et de confier à Monsieur le Président la transmission de la présente délibération à la Région Hauts de France dans le cadre de la concertation concernant la définition des bassins de mobilité.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Olivier DEVRON



DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 mai 2021

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

L'an deux mil vingt et un, le 27 mai à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 21 mai 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 17

Absents (titulaires) : 16

Représentés (suppléants) : 2

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires en présentiel : M. DEVRON, M. LEFRANC, M. VERLAGUET.

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles, M. ADAM, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, M. MARCHAL, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés : Mme LOISEAU, Mme MARY, Mme PIERRE.

Suppléants en présentiel : M. CECCALDI

Suppléants en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : Mme FRECHARD.

Suppléants excusés : M. PLATEAU.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires en présentiel : Mme BINIEC, M. GIRARDIN, M. LAHOUATI, Mme MARICOT, M. MOYSE,

Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. LEBOULANGER, M. POURCINE.

Titulaires excusés : M. BOUTELEUX, M. EUGENE, M. HAQUET.

Suppléants excusés : Mme DUPUIS, M. FRERE, M. LOGEROT, M. TROUBLE.

Secrétaire de séance : M. LAHOUATI

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Annexe : CRTE du sud de l'Aisne

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) sont la première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale » prévus par la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires.

Afin de maximiser l'impact de la relance en matière économique, sociale et environnementale, les CRTE permettent de formaliser aux côtés des engagements de l'État, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics ou privés pour accompagner les projets du territoire de 2020 à 2026.

L'ambition est également de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités. Le CRTE mettra ainsi en cohérence l'ensemble des dispositifs mis en œuvre (« contrats de ville », « l'Action cœur de ville », le dispositif « Petites villes de demain » ...).

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

Le CRTE du sud de l'Aisne est établi au terme de travaux collectifs clôturés le 30 avril 2021 en Sous-Préfecture. Il est structuré en 3 grands axes, qui sont ceux de France Relance (écologie, compétitivité et cohésion) ; pour chacun, il est décliné en plusieurs priorités stratégiques, définies selon les spécificités du territoire et illustrées par différents projets.

Le CRTE sera animé sur le territoire du sud de l'Aisne et se formalisera par un acte de signature partenarial mais également par la définition de moyens financiers et en matière d'ingénierie et d'animation.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le portage initial du Contrat de Transition Ecologique par le PETR – UCCSA qui se transforme en Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu les groupes de travail réalisés pour la co-construction du CRTE,

Vu la légitimité du PETR - UCCSA de s'inscrire dans le CRTE du sud de l'Aisne,

Les délégués du PETR – UCCSA :

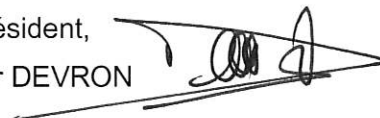
- adoptent le Contrat de Relance et de Transition Ecologique à l'échelle du sud de l'Aisne

et autorisent le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et tout document afférent au dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

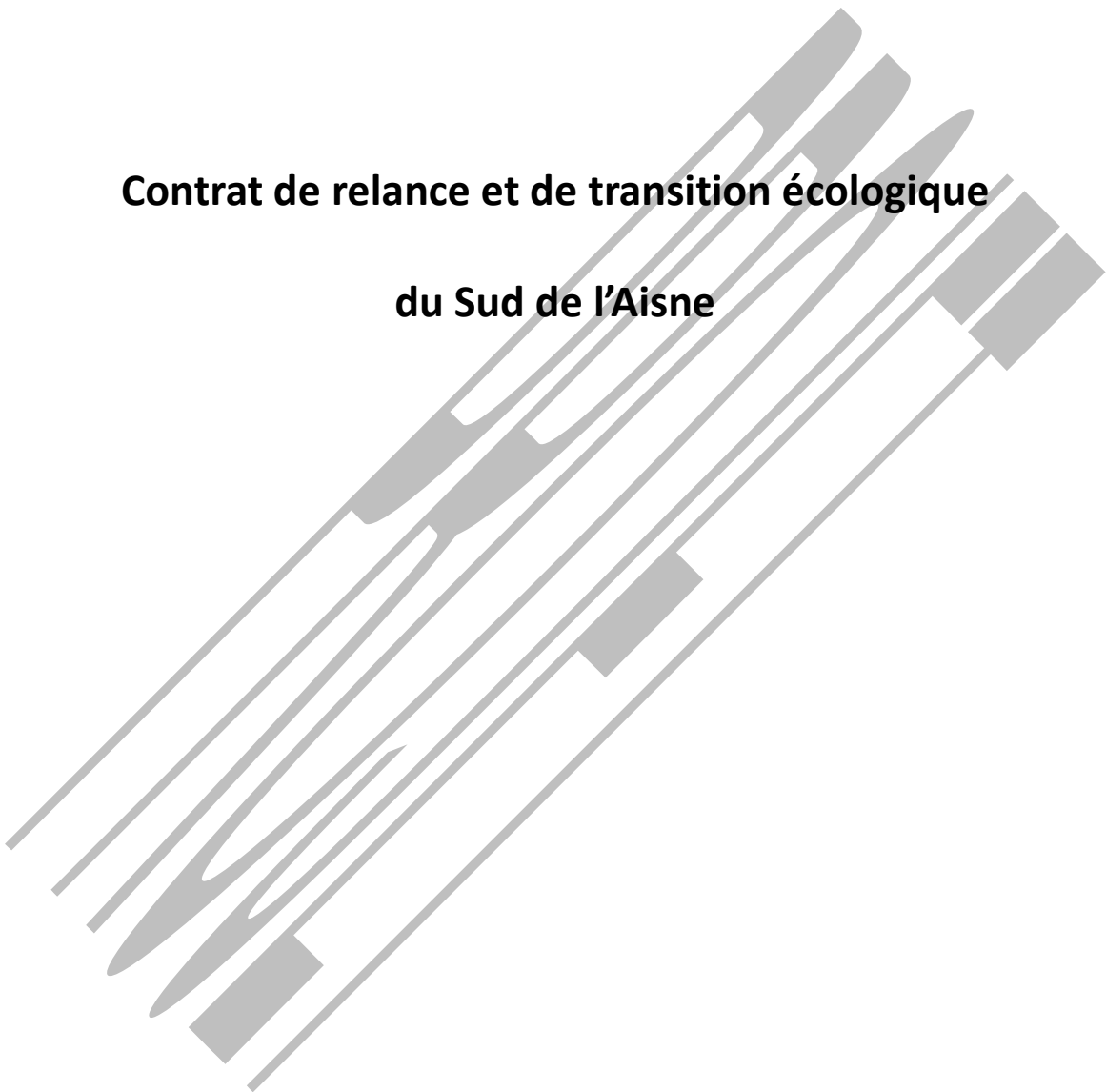
Olivier DEVRON



Contrat de relance et de transition écologique
du sud de l'Aisne



**Contrat de relance et de transition écologique
du Sud de l'Aisne**



*Contrat de relance et de transition écologique
du sud de l'Aisne*

Établi entre

L'État, représenté par Monsieur Ziad Khoury, préfet de l'Aisne ;

La Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry, représentée par Monsieur Etienne Haÿ, président ;

La Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne, représentée par Madame Elisabeth Clobourse, présidente;

Le pôle d'équilibre territorial et rural « Union des communautés de communes du Sud de l'Aisne », représentée par Monsieur Olivier Devron, président ;

Le Conseil départemental de l'Aisne, représenté par Monsieur Nicolas Fricoteaux, président ;

Ci-après dénommés les parties du contrat ;

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

SOMMAIRE

1. Préambule	p. 5
2. État des lieux territorial et environnemental	p. 6
3. Orientations stratégiques	p. 8
Orientation stratégique n°1 : Accélérer la transition écologique	p. 8
Axe 1.1. Accroître la production des énergies renouvelables	p. 8
1.1.1. Déployer les technologies en matière d'énergie renouvelable au sein des entreprises et des collectivités territoriales	p. 8
1.1.2. Appuyer les acteurs dans cette maîtrise des énergies renouvelables	p. 8
Axe 1.2. Promouvoir une alimentation durable et s'inscrire dans une autonomie alimentaire du territoire	p. 9
1.2.1 promouvoir la transition vers une agriculture et des consommations durables	p. 9
Axe 1.3. Préserver la biodiversité	p. 10
1.3.1. Agir pour la protection des richesses naturelles	p. 10
1.3.2. Réinvestir la nature dans les lieux de vie	p. 10
1.3.3. Soutenir les actions de protection de l'environnement	p. 11
Axe 1.4. renforcer l'efficacité énergétique des constructions dans l'habitat privé et public, les entreprises et les collectivités territoriales	p. 11
1.4.1. Poursuivre les efforts engagés dans le secteur public en lien avec l'Agence Locale Energie Climat (ALEC)	p. 11
1.4.2. promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés et d'énergies renouvelables dans les constructions	p. 12
Axe 1.5. Développer les mobilités douces et alternatives	p. 12
1.5.1. Promouvoir de nouvelles mobilités durables	p. 12
1.5.2. Développer les transports par voie ferroviaire et fluvial	p. 12
Axe 1.6. Produire moins de déchets, mieux les valoriser et développer l'économie circulaire	p. 13
1.6.1. Atteindre une gestion durable et de proximité des déchets et développer l'économie circulaire	p. 13
Orientation stratégique n°2 : Soutenir le développement et l'attractivité économique du territoire	p. 14
Axe 2.1. Soutenir l'investissement et le développement économique	p. 14
2.1.1. Soutenir l'innovation et la diversification des activités économiques	p. 15
2.1.2. Accompagner le développement et l'implantation durable des entreprises et de l'emploi dans les domaines agricole, secondaire et tertiaire	p. 15
Axe 2.2. Mener une démarche volontariste pour l'installation d'activités économiques (entreprises, commerces ou artisanat)	p. 16
Axe 2.3. Valoriser les savoir-faire, la production locale et le tourisme pour renforcer l'identité territoriale	p. 16
2.3.1. Faire de la production locale un marqueur territorial et développer l'économie circulaire	p. 16
2.3.2. Assurer la notoriété des savoir-faire locaux	p. 17
2.3.3. Mettre en œuvre une offre touristique adaptée au territoire	p. 17
Axe 2.4. Renforcer le niveau de qualification des actifs et diversifier l'offre de formation	p. 18
Orientation stratégique n°3 : Soutenir la cohésion du territoire	p. 20
Axe 3.1. Développer une offre de services publics de proximité	p. 20

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

Axe 3.2. Faciliter l'accès aux soins	p. 21
Axe 3.3. Favoriser l'insertion et la cohésion sociale par le sport, la culture et les loisirs	p. 22
Axe 3.4. Soutenir le tissu urbain, les aires de centralités et favoriser la mixité sociale	p. 22
Axe 3.5. Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme	p. 24
3.5.1. Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre l'illettrisme	p. 25
3.5.2. identifier les populations et engager des actions de prévention et de remédiation (accompagnement à la parentalité, lutte contre le décrochage scolaire, développement du tutorat...)	p. 25
3.5.3. Développer le numérique dans les écoles	p. 25
3.5.4. Encourager le recours aux conseillers numériques dans les collectivités afin de lutter efficacement contre la fracture numérique et l'illectronisme	p. 26
4. Mise en œuvre du contrat	p. 27
4.1. Gouvernance	p. 27
4.2. Ingénierie et évaluation	p. 27
4.3. Financement	p. 28
4.4. Durée du contrat	p. 28
4.5. Communication	p. 28

Préambule

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, pour répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

Les années 2020 -2021 resteront marquées par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et par sa durée. La pandémie de Covid-19 a engendré des conséquences économiques soudaines dans un contexte

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

ayant conduit à placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération, obligeant ainsi à mettre en œuvre des mesures de restriction proportionnées de l'activité.

Trois orientations stratégiques sont retenues pour favoriser une relance durable dans l'Aisne :

- Faire de la transition écologique une priorité dans l'aménagement du territoire ;
- Soutenir le développement économique, afin de créer de l'emploi et des richesses au bénéfice du territoire ;
- Agir pour la cohésion sociale, afin de permettre à chaque personne de se donner les moyens d'une ambition.

Elles se déclinent à l'échelle de l'arrondissement comme suit :

- Faire de la transition écologique un vecteur de développement grâce aux nombreux atouts de reconversion de son territoire rural ;
- Tirer avantage de sa position géographique stratégique entre Paris et Reims pour faire rayonner son territoire et le positionner sur l'échiquier national ;
- Renforcer son attractivité en tant que territoire rural auprès de nouvelles populations, tout en préservant son cadre de vie ;

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a deux objectifs :

- il est une **feuille de route commune** qui associe les acteurs du territoire au plan « France Relance ».
- Il est un **outil de simplification du paysage contractuel**. Alors que les contrats préexistants sont nombreux et parfois enchevêtrés, le CRTE les regroupe et les dépassera dans une approche transversale. Ce faisant, il renforce la lisibilité du projet de territoire, ainsi que l'efficacité pour le décliner.

En accord avec les élus du territoire, il a été décidé d'élaborer un CRTE à l'échelle de l'arrondissement de Château-Thierry, qui regroupe la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry et la communauté des communes du canton de Charly sur Marne, et correspond au périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural « Union des communautés de communes du Sud de l'Aisne ».

Cette échelle a été jugée pertinente dans la mesure où elle permet d'atteindre une taille critique, tout en correspondant à un secteur géographique qui peut et doit développer une stratégie partagée. Elle permet en outre l'articulation de plusieurs dispositifs contractuels préexistants. Dans le territoire, le CRTE regroupe ainsi les contrats suivants :

- Action Cœur de ville sur la ville de Château-Thierry ;
- Petites villes de demain pour les communes de Fère-en-Tardenois et Neuilly-Saint-Front ;
- Contrat de ville de Château-Thierry ;
- Contrat de ruralité pour le territoire du PETR-UCCSA ;
- 100 % Education artistique et culturelle ;
- Territoires d'industrie ;
- Contrat local de santé et de santé mentale.

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

2. Etat des lieux territorial et environnemental

L'arrondissement de Château-Thierry est situé au sud du département de l'Aisne, entre la Seine-et-Marne et la Marne, occupant ainsi une situation stratégique sur l'axe Paris – Reims. Il compte 108 communes pour une population de 70 059 habitants, soit 13 % de la population axonaise. La moyenne d'âge de la population est quasi similaire à la moyenne départementale et régionale (près de 39 % de la population entre 30 et 59 ans). Il est à noter un vieillissement de la population légèrement plus important que dans les autres départements de la région (part des personnes de 65 ans ou plus de 18,7 % pour 16,9 % pour les Hauts-de-France).

L'arrondissement est structuré par un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR-UCCSA) et est composé de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry (CARCT) et de la communauté de communes du canton de Charly sur Marne (C4).

Les secteurs de l'agriculture et de l'industrie ont une place prépondérante dans l'économie du territoire, représentant un quart des emplois de l'arrondissement. La viticulture occupe une place stratégique (10 % de l'appellation champagne regroupant plus de 800 viticulteurs). L'industrie dispose, également, de secteurs-clés comme la logistique ou la fabrication de produits minéraux non métalliques.

Le taux de chômage au 1^{er} trimestre 2020 était de 9,3 %. L'arrondissement a donc le plus faible taux de chômage du département (11,8 %) tout en restant à un niveau supérieur à la moyenne nationale. Le niveau de qualification des actifs y est faible. Le niveau de vie des 29 441 ménages établis sur le territoire est toutefois le plus élevé du département (revenu médian de 20 290 €/an contre 18 604 € au niveau du département).

Le territoire dispose d'une autonomie énergétique de 14,11 %, toutes énergies confondues. Le premier poste de production d'énergies est le bois.

Depuis de nombreuses années, le territoire est engagé dans une stratégie volontariste pour la préservation de l'environnement et s'inscrit dans différentes dynamiques économiques et environnementales, telles que :

- Utilisation des énergies renouvelables (production, valorisation des ressources...),
- Développement des mobilités (alternatives multimodales, déplacements doux...),
- Traitement des déchets/économie circulaire,
- Développement d'une agriculture et d'une alimentation locale (projet alimentaire territorial, filières courtes...),
- Actions en matière de biodiversité (protection et valorisation des espèces naturelles),
- Lutte contre l'artificialisation des sols (allier limitation de la consommation et développement),
- Traitement de l'eau, assainissement.

Les plus forts taux d'émission de gaz à effet de serre concernent les activités dues au transport routier, à l'agriculture et à l'industrie.

Tableau relatif aux émissions de gaz à effets de serre :

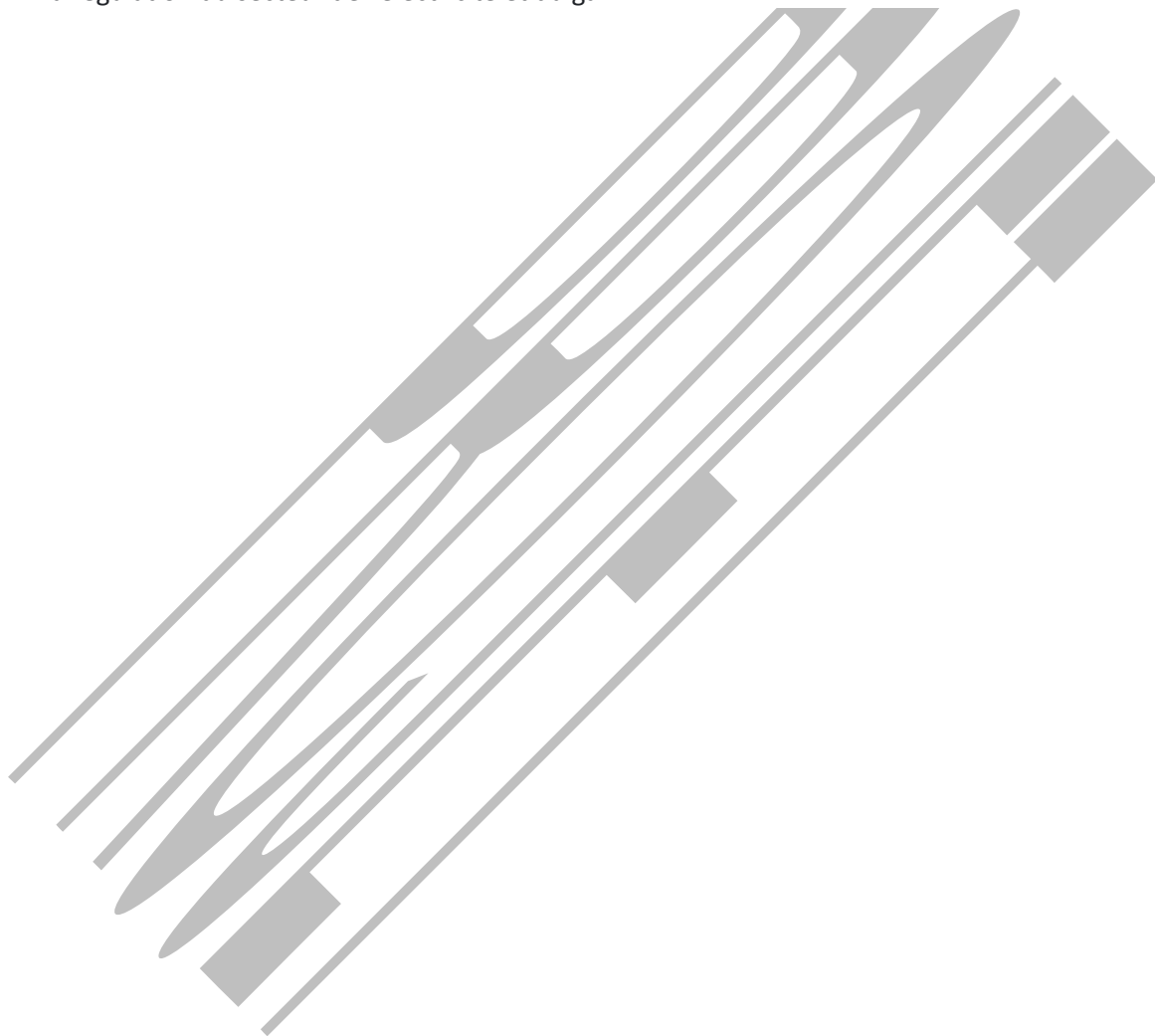
Secteurs	Taux d'émission (Tonne équivalent CO2/an)
Agriculture	15922
Routier	123862
Industrie	120845

*Contrat de relance et de transition écologique
du sud de l'Aisne*

Résidentiel	78231
-------------	-------

Cette action du territoire du Sud de l'Aisne s'inscrit dans le cadre de **la loi énergie-climat** qui a été adopté le 8 novembre 2019 et dont les principaux axes sont les suivants :

- La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables ;
- Réduire de 40 % de la consommation d'énergies fossiles – par rapport à 2012 – d'ici 2030
- Atteindre 33 % d'énergies renouvelables dans le mix-énergétique d'ici 2030
- La lutte contre les passoires thermiques ;
- L'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique ;
- La régulation du secteur de l'électricité et du gaz.



Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

Orientations stratégiques

Orientation stratégique n° 1 : Accélérer la transition écologique

L'enjeu écologique doit se conjuguer avec la relance de l'activité du territoire. Il s'agit de transformer l'économie pour bâtir une croissance économe en ressources naturelles, moins émettrice de CO₂ et davantage respectueuse de la biodiversité.

Axe 1.1 : Accroître la production d'énergies renouvelables

L'atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables suppose de diversifier les sources d'énergies renouvelables. Le CRTE prend acte des ambitions, en lien avec les autres documents stratégiques (sans remplacer les PCAET, ni les SCOT, ni les PLU/PLUI, ni le S3RENR) que les territoires se donnent en matière d'énergies renouvelables.

Le territoire de l'arrondissement de Château-Thierry est engagé depuis plusieurs années dans une démarche en faveur de la transition énergétique. La promotion des énergies renouvelables et alternatives et la préservation de la diversité des milieux naturels, de la biodiversité et de la ressource en eau représentent l'un des axes forts de ce contrat de relance et de transition écologique.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en place, sur le long terme, des pratiques et modes de vie plus respectueux de l'environnement, afin de devenir un territoire positif, tendant à l'autoconsommation, par le biais de l'utilisation des énergies renouvelables.

Orientations :

1.1.1. Déployer les technologies en matière d'énergie renouvelable au sein des entreprises et des collectivités territoriales :

- **Accompagner l'ingénierie, l'acquisition et l'installation d'équipements.** Le territoire peut valoriser plusieurs types d'énergies, tels que la ferme photovoltaïque de Lucy le Bocage, le projet privé de méthanisation à Charly-sur Marne. L'utilisation des technologies, telles que la géothermie, l'hydroélectricité, la biomasse, doit être étendue.

1.1.2. Appuyer les acteurs locaux dans cette maîtrise des énergies renouvelables :

- **Soutenir les modes coopératifs de production ou de consommation :** création d'une société participative citoyenne lors de la création de la ferme photovoltaïque de Lucy-le-Bocage.
- **Développer les actions de formations et de sensibilisation.**

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, l'Agence Locale Energie Climat (ALEC) doit pouvoir jouer son rôle de conseil, d'information et d'accompagnement auprès des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique ; d'accompagnement des porteurs de projets d'énergie renouvelable et d'accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration de documents de planification stratégique (plan climat air énergie territorial – PCAET, notamment).

Axe 1.2 : Promouvoir une agriculture et une alimentation durables et s'inscrire dans une autonomie alimentaire du territoire :

Le plan de relance contient 1,2 milliards d'euros de mesures sur le volet agricole. Une feuille de route spécifique, le contrat de relance et de transition écologique agricole, sera signé entre l'État, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de l'Aisne. Il vise à acter des stratégies pour atteindre une agriculture souveraine, efficiente, créatrice d'emplois et durable pour le territoire.

Le territoire s'engage à reprendre des propositions pour soutenir l'agriculture locale, notamment les suivantes :

Orientations :

1.2.1. Promouvoir la transition vers une agriculture et des consommations durables :

- **Accompagner les agriculteurs dans l'utilisation de produits moins polluants.**
- **Préserver la qualité des sols** (sensibiliser à une diversification des cultures, utiliser des cultures à bas niveaux d'intrants...)
- **Structurer les filières agricoles afin de valoriser les ressources locales.**
- **Soutenir l'ingénierie pour l'animation et la mise en œuvre d'un projet alimentaire de territoire (PAT) et développer l'offre de produits issus de l'alimentation durable au sein des cantines scolaires.**
- **Consolider la formation et l'emploi agricoles**, notamment avec des actions de communication auprès du grand public et le soutien à la formation

Des actions ont un caractère transversal et se retrouvent dans les autres orientations stratégiques du présent contrat, tels que le développement des énergies renouvelables issues de l'agriculture, la diversification des sources de revenus ou encore le lien agriculture ou encore le développement des circuits courts.

Axe 1.3 : Préserver la biodiversité :

La préservation de la biodiversité est un enjeu dans le cadre du développement de l'activité humaine. Il s'agit d'atteindre cet objectif en faisant bénéficier le territoire de ses richesses naturelles et en les préservant, en redonnant à la nature toute sa place dans nos communes et en maintenant un travail d'information et d'éducation de la population sur les enjeux environnementaux.

Orientations :

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

1.3.1. Agir pour la protection des richesses naturelles :

- **Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du contrat global pour l'eau et le climat et NATURA 2000** avec le concours des partenaires comme l'ONFCS, l'ONF et le Conservatoire des espaces naturels.
- **Élaborer un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.**
- **Créer ou restaurer des réseaux d'assainissement communautaires, et notamment non collectifs :** Château-Thierry, Chierry et Bezuët (2021-2024).
- **Accompagner les communes dans la gestion des eaux pluviales** (sensibilisation des élus via une visite terrain à Crépy-en-Valois, conseil auprès des communes engagées dans la gestion de l'eau de pluie à la source) – à partir de 2021.
- **Gérer et créer des ouvrages publics d'assainissement permettant de limiter les impacts sur l'environnement et la biodiversité** (ex. : commune de Marigny-en-Orxois, projet soutenu dans le cadre du plan de relance à hauteur de 307 662 €).
- **Entretenir et valoriser des corridors écologiques** (ex. : crapauducs de Beuvardes, aqueduc de la Duys).
- **Entretenir, créer et réhabiliter des zones humides et zones boisées** (réhabilitation de l'étang de la Conge à Etampes-sur-Marne, préservation de l'espèce d'amphibien sonneur à ventre jaune dans la zone d'Essômes-sur-Marne, landes, pelouses calcicoles de l'arrondissement).

1.3.2. Réinvestir la nature dans les lieux de vie :

- **Végétaliser les bâtiments publics :** école de la mare Aubry et du palais des rencontres à Château-Thierry, végétalisation du centre de Montreuil-aux-Lions, aménagements en bords de Marne, installation de ruches, potagers dans les écoles, vergers communaux, jardins partagés...
- **Améliorer la gestion des espaces verts** (travail de la brigade verte).
- **Aménager, développer et valoriser la Marne :** gestion des frayères, aménagement des abords, renforcement du partenariat avec l'association pour la pêche et la protection du milieu aquatique – APPMA et le conservatoire des espaces naturels des Hauts de France).
- **Mettre en place des formations pour les personnels techniques .**
- **Gérer et entretenir les chemins de randonnées (aide à la création et à l'investissement) en lien avec le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.**

1.3.3. Soutenir les actions de protection de l'environnement :

- **Développer les éco-actions pour la protection de l'environnement à destination de la population :**

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

événements, actions collectives

Axe 1.4 : Renforcer l'efficacité énergétique des constructions dans l'habitat privé et public, les entreprises et les collectivités

L'habitat a été majoritairement reconstruit à la suite des deux conflits mondiaux et doit actuellement faire l'objet d'un large programme de rénovation. L'utilisation de matériaux de construction moins énergivores est désormais une nécessité pour répondre aux enjeux écologiques dans l'habitat privé et public, les entreprises ou les collectivités territoriales.

Orientations :

1.4.1. Poursuivre les efforts engagés dans le secteur public en lien avec l'Agence locale énergie climat (ALEC).

- **Mettre en œuvre un plan de réduction des consommations d'énergie du bâtiment public** (objectif de moins de 30 % de consommation pour les bâtiments publics en 2030) : rénovation thermique du foyer rural de Condé-en-Brie pour un montant de 117 802,66 € dans le cadre de la DSIL 2019
- **Accompagner les bailleurs sociaux et les particuliers dans cette démarche** (ex : Clésence avec les opérations dédiées aux logements).
- **Soutenir l'ingénierie et l'investissement pour la construction, la rénovation, la réhabilitation ou la restauration des bâtiments publics et des bailleurs**

Ex. : réfection toiture de la halle des sports de Fère-en-Tardenois, réfection de la toiture du centre culturel Camille Claudel de Fère-en-Tardenois, réfection de la toiture du gymnase Brossolette à Château-Thierry, rénovation de la toiture du multi accueil de la communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne, bâtiments de l'école de Crézancy (environ 1 500 m²).

1.4.2. Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés et d'énergies renouvelables dans les constructions

- **Élaborer des outils de cadrage, tels qu'une feuille de route opérationnelle, pour le développement des filières d'énergies renouvelables et leurs avantages.**

Axe 1.5 : Développer les mobilités douces et alternatives

Le développement des mobilités douces et partagées représente un enjeu central pour les collectivités et pour les entreprises. L'objectif est désormais de promouvoir l'usage de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement, afin notamment de participer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit de diminuer la prédominance de l'automobile au profit d'autres moyens de transports moins polluants, tout en facilitant les déplacements des habitants sur un territoire majoritairement rural. Une attention particulière doit être portée aux personnes en situation de fragilité sociale et rencontrant des difficultés de mobilité (personnes âgées, en situation de précarité sociale, sans moyen de transport...)

Le territoire a vocation également à s'inscrire dans le cadre de l'objectif national de 100 000 bornes de recharges publiques de véhicules électriques, le département de l'Aisne en disposant actuellement de 352.

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

Orientations :

1.5.1. Promouvoir de nouvelles mobilités durables :

- **Mettre en place un plan vélo dans les communes** (acquisition de vélos électriques, abris, bandes cyclables etc.), améliorer les circuits doux dans les zones de déplacements intensifs (ex : aménagement des bords de Marne par l'installation d'une voie pour vélos/ « voie verte » pour un montant de 369 188,51 € dans le cadre de la DSIL 2019 , Montreuil-aux-Lions...), développer les espaces de stationnement et les emplacements pour vélos à Château-Thierry.
- **Mettre en place un schéma de déplacements doux** (co-voiturage, parking-relais, bornes électriques, en lien avec le schéma départemental de covoiturage en cours d'élaboration.

1.5.2. Développer les transports par voie ferroviaire et fluvial

- **Travailler à l'augmentation des dessertes directes entre Château-Thierry et Reims.**

Axe 1.6 : Produire moins de déchets, mieux les valoriser et développer l'économie circulaire :

Il est essentiel d'accentuer les efforts de prévention et de sensibilisation de tous les producteurs de déchets, afin de réduire la production à la source. Les intercommunalités doivent également poursuivre leurs actions sur les aménagements nécessaires à l'amélioration du tri sélectif des déchets afin de réduire la part d'enfouissement. Enfin, la valorisation des déchets est un axe à privilégier, notamment à travers la filière compostage-méthanisation.

Orientations :

1.6.1. Atteindre une gestion durable et de proximité des déchets :

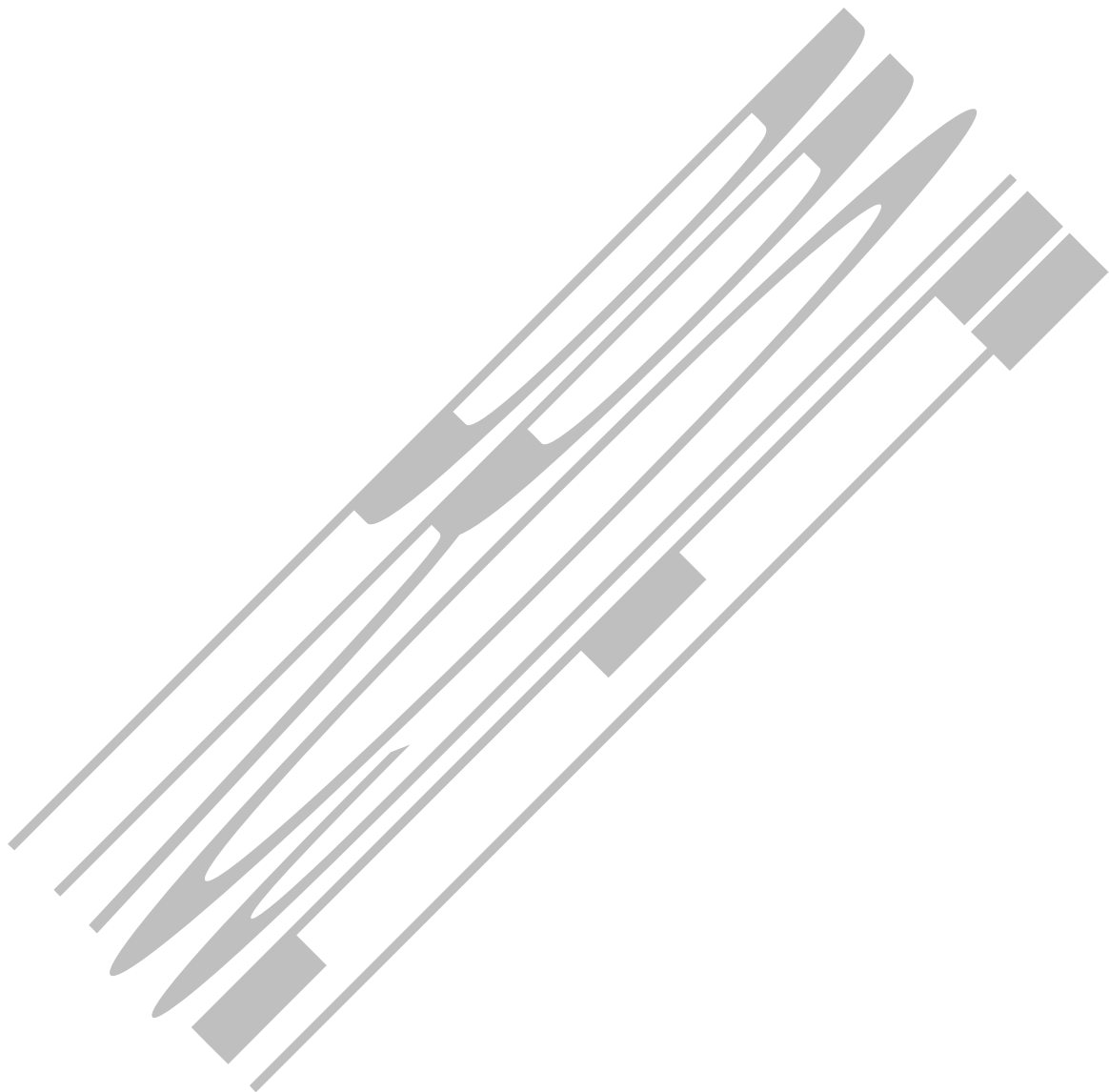
- **Soutenir les filières locales de récupération** (poubelles de tri, containers enterrés ou semi-enterrés, développement des points d'apports volontaires...), **transformation, recyclage et de valorisation des déchets** (optimisation des bacs, mise en place d'un système de redevance incitative, plateformes de réemploi, espaces de valorisation, réparation et revente d'occasions, recyclage du liège, diffusion du kit éco-énergie, opération « défis énergie » portée par le PETR-UCCSA...)
- Soutenir le développement du compostage des déchets alimentaires au sein des collèges pour en faire un fer de lance pour les cantines scolaires du territoire.
- **Développer des solutions alternatives limitant la création de déchets.**

Il s'agit de limiter l'utilisation de matériel jetable et plastique dans le respect de la santé et de l'environnement (ex : couches lavables dans les crèches, matériels dans les EHPAD et les collectivités etc.)

- **Développer les éco-actions, éco-événements et acquisition des équipements pour des territoires plus propres.**

*Contrat de relance et de transition écologique
du sud de l'Aisne*

- **Développer les outils de gestion des déchets verts et des bio-déchets pour favoriser le paillage ou le compostage des particuliers** (ex. : utilisation des broyeurs mutualisés).
- **Renforcer l'économie circulaire, diminuer et mieux valoriser les déchets des entreprises** (actions en faveur de la récupération : recycleries, ressourceries...)



Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

Orientation stratégique n° 2 :

Soutenir le développement et l'attractivité économique du territoire

L'arrondissement de Château-Thierry bénéficie d'atouts de développement incontestables :

- Sa situation géographique privilégiée entre Reims et Paris (40 minutes de Reims, 60 minutes de Paris), et la proximité de l'Europe du Nord-Ouest.
- Sa situation stratégique au regard de l'implantation du réseau routier et ferroviaire, favorisant les relations Est /Ouest (autoroute A4 et RD1003) et par des lignes ferroviaires qui acheminent quotidiennement la population vers Paris (60 minutes).
- Une attractivité naturelle pour la population : seul arrondissement de l'Aisne en croissance démographique (+ 1,6 % entre 2011 et 2017), soutenu par un solde naturel positif (0,3 % évolution annuelle 2011-2017) et un solde migratoire positif (+0,1 %).
- Des atouts agricoles, tertiaires et industriels reconnus : 10 % de l'appellation champagne, implantations stratégiques d'entreprises logistiques et industrielles.
- Une situation de l'emploi plus favorable que dans le reste du département : 36,7 % d'actifs travaillant hors de l'arrondissement ou du département, pour un taux de chômage le plus faible du département (9,3 % au premier trimestre 2020 pour 11,8 % au niveau du département).
- Une disponibilité foncière à proximité de Paris.

Il s'agit de renforcer sa compétitivité et son attractivité en levant les freins, tant pour les acteurs économiques, que pour les populations du bassin d'emploi.

Axe 2.1 : Soutenir l'investissement et le développement économique :

L'arrondissement doit s'adapter à la situation économique actuelle et valoriser ses atouts économiques. Cela doit passer par un travail sur l'innovation, le soutien au développement des activités existantes, une démarche volontariste pour l'implantation de nouvelles activités, ainsi qu'une vigilance à la diversification des activités économiques.

Cela suppose de renforcer le partenariat avec les Chambres Consulaires et une meilleure connaissance des besoins des acteurs économiques. Ce travail passe aussi par la mise en œuvre d'une démarche prospective à l'échelle de l'arrondissement visant à une meilleure installation des entreprises sur le territoire et leur développement, la recherche d'outils pour diminuer le taux de chômage et pour augmenter et diversifier le niveau de qualification des actifs.

Orientations :

2.1.1. Soutenir l'innovation et la diversification des activités économiques :

- **Soutenir l'initiative pour maintenir sur le territoire les acteurs économiques** (commerce, industrie, artisanat) : concours « graine de boss », « Territoire d'industrie », fonds LEADER etc.

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

- **Aider à la diversification de l'offre des commerces et les entreprises ou acteurs économiques (industrie, commerces, artisanat, agriculteurs) pour attirer les actifs et consolider le tissu économique et l'emploi**
Peuvent concourir à cet objectif les démarches Action cœur de ville et Petites villes de demain sur la redynamisation des commerces de proximité ou encore le développement du partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat. Le projet de développement de commerces dans la commune de Viels-Maisons (C4) en est un exemple.
- **Accompagner les professionnels par la mise à disposition de tiers lieux pour l'innovation : fablab** espaces de coworking, de télétravail et autres outils d'accompagnement aux entreprises et aux actifs du bassin d'emploi (Chézy-en-Orxois, étude d'une pépinière d'entreprises, par exemple).

2.1.2. Accompagner le développement et l'implantation durable des entreprises et de l'emploi dans les domaines agricole, secondaire ou tertiaire :

- **Travailler à l'identification des entreprises qui ont un besoin d'investissement** (potentiel de développement impactant l'emploi et/ou la production) : projet sur le nouvel échangeur sur le territoire de la commune de Fère-en-Tardenois.
- **Accompagner les entreprises dans leurs démarches d'installation ou de demande de financement.**
- Mettre en place des réunions de suivi économique associant les deux EPCI, le PETR-UCCSA, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat pour accompagner l'évolution des projets économiques du territoire.
- **Aider à l'ingénierie foncière et immobilière et à la requalification de sites et de friches.** Exemples : projet de requalification de friches industrielles et commerciales de Pavant et d'Étampes-sur-Marne.
- **Poursuivre l'accompagnement dans l'installation des actifs par le logement** (étudiant, jeune entrepreneur, résidences premier emploi, quartier des Augustines (CARCT)...) **et des services** (petite enfance, développements des activités périscolaires...)
- Réaliser les objectifs fixés dans le cadre du dispositif « Territoires d'Industrie » :
 - Proposer une offre de logement Résidence premier emploi aux stagiaires et jeunes actifs ;
 - Faire la promotion de l'industrie dans les établissements d'enseignement ;
 - Créer une plateforme numérique des emplois et stages du territoire ;
 - Organiser des rencontres sur site tous les 2 mois dans une entreprise du territoire autour d'un sujet concret.

Axe 2.2 : Mener une démarche volontariste pour l'installation d'activités économiques (entreprises, commerces ou artisanats) :

En lien avec le service de développement économique de la CARCT, de la C4 et le PETR-UCCSA, le dispositif « Territoire d'industrie », les Chambres consulaires et les acteurs régionaux, il s'agit de :

- **Prospecter activement des entreprises susceptibles de s'installer sur le territoire.**
- **Communiquer sur les dispositifs d'aide à l'installation et sur les actions collectives** (séminaires pour la création d'entreprises et l'innovation...)

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

- **Développer l'accompagnement des entrepreneurs et leur suivi dans les premières années** (guichets uniques en lien avec les Chambres consulaires, Maison cœur de ville...)
- **Accompagner la création d'activités économiques** : aménagement d'espaces de vente éphémères, pépinière d'entreprises...
Exemples : magasins éphémères de Charly-sur-Marne et à Château-Thierry, achat et rénovation d'un local multiservices à Viels-Maisons pour un montant de 122 000 € dans le cadre de la DETR...

Axe 2.3 : Valoriser les savoir-faire, la production locale et le tourisme pour renforcer l'identité territoriale :

La valorisation des savoir-faire et du patrimoine – reflet d'une histoire locale unique – permet de soutenir les productions industrielles, artisanales et agricoles locales pour rendre pérenne l'activité économique de l'arrondissement et renforcer l'identité du territoire.

Orientations :

2.3.1. Faire de la production locale un marqueur territorial et développer l'économie circulaire, sociale et solidaire

- **Valoriser la filière Champagne qui est l'atout de l'arrondissement** : mettre en place une signalétique de la route de Champagne et de ses communes, projet label UNESCO, projet label vignobles et découvertes, etc.
- **Favoriser l'émergence de filières locales** en structurant notamment l'offre dans l'agriculture et l'artisanat, la vente directe pour améliorer la rentabilité des exploitations et renforcer le territoire par une économie de proximité.
- **Renforcer les outils locaux de promotion déjà développés** (*drive*, associations des producteurs...)
- **Développer les outils numériques et de communication pour accompagner l'installation des entreprises** (kits, bourse des locaux, rencontres annuelles des entreprises...).
- **Accompagner les actions de transmission d'exploitations**
- **Faciliter l'accompagnement numérique des entreprises pour la commercialisation** : digitalisation, vitrines numériques comme achetezachato.fr pour la CARCT et tendanceslocales.fr pour la C4... Une aide à l'ingénierie digitale est par ailleurs nécessaire.
- **Promouvoir les activités industrielles dans les établissements scolaires.**
- **Développer l'économie circulaire** :
Il s'agit notamment de structurer les filières de production, de transformation et de commercialisation afin de valoriser les ressources locales (valoriser ce procédé dans la restauration scolaire, par exemple).
Il convient également de favoriser l'émergence de nouvelles filières locales en diversifiant l'offre dans l'agriculture et l'artisanat, la vente directe pour améliorer la rentabilité des exploitations et renforcer le territoire par une économie de proximité.

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

2.3.2. Assurer la notoriété des savoirs-faire locaux :

- **Développer et communiquer sur les savoir-faire par la conception de supports de valorisation**
- **Mettre en place une démarche de marque territoriale** (événementiel, valorisation par l'office du tourisme, communication des communes et collectivités territoriales).
- **Valoriser et communiquer sur les métiers et les pratiques agricoles et viticoles et artisanales et industrielles de l'arrondissement par un travail de vulgarisation sur les métiers.**

2.3.3. Mettre en œuvre une offre touristique adaptée au territoire :

- **Développer l'offre hôtelière et de restauration** : projet hôtelier dans le quartier des Augustines à Château-Thierry.
- **Développer une offre de tourisme vert aux portes de Paris** : construire une offre d'agrotourisme et d'oenotourisme en lien avec la maison du tourisme et la chambre d'agriculture.
- **Valoriser la Marne comme voie de navigation et de tourisme**, en cohérence avec le plan départemental d'actions en faveur du tourisme fluvestre : aménagement de la base nautique, bassin pédagogique au niveau du gymnase sportif de Château-Thierry, activités nautiques décarbonées, lieu de restauration et de location de bateaux sans permis et de vélos électriques aux bords de Marne à Château-Thierry (« la capitainerie ») etc.
- **Entretenir le patrimoine culturel, mémoriel, et naturel du territoire** : restauration du train Mézy-Montmirail et construction d'une offre touristique associé au territoire traversé, site de la Hottée du Diable, circuit Camille Claudel et préparation des commémorations associées à la famille Claudel, parcours muséal, tourisme fluvial et fluvestre, cimetières militaires...)
- **Restaurer, préserver et sécuriser les patrimoines ruraux, culturels, remarquables et à dimension culturelle**
Châteaux médiévaux, domaine archéologique, églises, fondation et façades de l'Hôtel Dieu, rénovation du musée Jean de la Fontaine à Château-Thierry pour un montant de 697 818,64 € dans le cadre de la DSIL 2021, sécurisation et/ou achat d'œuvre de collection, temple mémorial, restauration des couvertures de l'église Saint Crépin pour 320 499,20 € dans le cadre de la DSIL France Relance, projet de restauration de l'abbatiale Saint Ferréol d'Essômes-sur-Marne...)
- **Développer la recherche dans les domaines de l'archéologie et de la préservation du patrimoine** : fédération d'un groupement de recherches archéologiques dans le Sud de l'Aisne, recherches participatives avec participation de la population autour des fouilles archéologiques, évaluation du patrimoine archéologique urbain, soutien des supports de communication (revue archéologique de Picardie et supports de vulgarisation), journée du Patrimoine...
- **Soutenir l'ingénierie pour l'élaboration ou la révision de dispositifs de protection du patrimoine** : révision du Site Patrimonial Remarquable de Château-Thierry (ex-ZPPAUP), etc.

*Contrat de relance et de transition écologique
du sud de l'Aisne*

- **Réaliser un diagnostic approfondi sur le patrimoine vernaculaire, dit « petit patrimoine » du territoire** (ex : fontaines, lavoirs, porte fortifiée Saint-Pierre, jardin médiéval de Château-Thierry...)

Axe 2.4 : Renforcer le niveau de qualification des actifs et diversifier l'offre de formation :

- **Mettre en adéquation les besoins de recrutement des entreprises avec la main d'œuvre locale** (activités du service public de l'emploi local (SPEL), renforcement de la formation continue et qualifiante, y compris post-Bac, plateforme plateforme aisne-actifs.com portée par le Conseil départemental).
- **Informier et orienter les apprenants vers les filières innovantes ou d'avenir** (nouvelles énergies, nouvelles méthodes culturelles, colloques du lycée de Crézancy...)
- **Soutenir des savoir-faire spécifiques du territoire par la création d'une école de production et de formations du CNAM** (formations de Bac+3 en lien avec les lycées du territoire), projet de centre de formation d'apprentis etc.
- **Soutenir la mobilité des apprenants et adultes en formation pour faire vivre une offre locale voire départementale** (création de nouvelles lignes de bus, par exemple).
- Créer une plateforme locale numérique « emplois et stages » du territoire par niveaux de compétence (horizon 2023).

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

• Orientation stratégique n° 3 : Soutenir la cohésion sociale du territoire

Le caractère étendu et rural de l'arrondissement rend nécessaire de garantir un équilibre dans l'offre de services publics, entre un tissu urbain en développement et des communes rurales s'organisant autour de centralités.

Axe 3.1 : Développer une offre de services publics de proximité :

Plusieurs communes ont adhéré au réseau « Espaces France Services », comme celui de L'Aiguillage à Château-Thierry, Neuilly-Saint-Front, Fère-en-Tardenois et Condé-en-Brie. Ce dispositif assure un meilleur maillage territorial, avec l'objectif d'assurer l'accès aux services de proximité pour tout habitant dans un rayon de 20 kilomètres de son domicile.

Pour rendre le territoire attractif et inciter l'installation de nouveaux habitants en provenance d'Île-de-France ou de la région de Reims, il convient d'améliorer l'offre d'accueil des enfants. Pour répondre à cette demande, l'arrondissement s'est, depuis plusieurs années, lancé dans le développement des services publics et de proximité, de crèches, de micro-crèches et de locaux pour les activités péri-scolaires.

Orientations :

- **Acquérir des équipements favorisant l'accessibilité des usagers aux services publics** (ascenseurs Maison Solidarité...)
- **Créer, étendre les services publics ou travailler à leur itinérance pour un maillage fin du territoire**
A cette fin, les projets suivants peuvent être cités : création d'un nouvel équipement sportif à Fère-en-Tardenois pour un montant de 452 334,85 € dans le cadre de la DETR 2020, construction d'un groupe scolaire à Nogent L'Artaud pour un montant de 1 409 895,30 € dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2018/2019/2020, agrandissement du groupe scolaire de Chierry pour un montant de 362 745 € dans le cadre de la DETR 2021, rénovation de bâtiments scolaires à Château-Thierry pour un montant de 175 825,71 € dans le cadre de la DETR 2019, rénovation et extension du centre de secours à Charly-sur-Marne pour un montant de 185 045,45 € dans le cadre de la DETR 2019, extension et développement des MFS, espaces multi-services, labellisation de l'Espace France Services, création d'un Espace France Services à Charly-sur-Marne pour un montant de 341 481,60 € dans le cadre de la DSIL 2021 et financement du bus itinérant de la C4 pour 50 000 € dans le cadre de la DETR 2021...)
- **Accélérer le déploiement de la fibre sur les deux intercommunalités ; supprimer les zones blanches.**

Axe 3.2 : Faciliter l'accès aux soins :

L'accès aux soins est un enjeu essentiel pour assurer une qualité de vie satisfaisante pour les habitants de ce territoire rural. Il convient de mettre en place une stratégie pour lutter contre la désertification médicale alors que le territoire doit faire face au vieillissement de sa population et développer son attractivité.

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

Pour équiper le territoire, les maisons de santé mutualisées sont une réponse stratégique pour garantir un maillage équilibré. Ces dernières années, plusieurs de ces maisons de santé sont apparues dans l'arrondissement et continuent de se développer avec des formats innovants et des partenariats inédits. Dans le cadre du CRTE, ce travail, incluant une réflexion sur la santé mentale, sera poursuivi au travers du « Contrat local de santé mentale ». La lutte contre les violences intrafamiliales doit, par ailleurs, faire l'objet d'une attention particulière.

Orientations :

- **Créer et aménager des lieux d'accès aux soins** (Maison de Santé Pluridisciplinaire, services de soins et de santé, espaces multiservices...)
- **Travailler à une stratégie de déploiement des prises en charge**, avec notamment le contrat local de santé et de santé mentale de Château-Thierry.
- **Mettre en place des actions de sensibilisation à l'accès aux soins**, tels que des actions de dépistage et de prévention à destination de populations cibles
- **Mettre en place des actions dédiées à la santé et aux soins** : suivi du contrat local de santé et de santé mentale, développement d'outils et de programmes de télémedecine, actions de lutte et de prévention contre les comportements à risques et les maladies chroniques, prévention des risques au travail, action « sport/santé » entre les collectivités et les associations, clubs sportifs, notamment dans le cadre de Terre de jeux 2024.
- **Mettre en place des projets et des actions spécifiques pour lutter contre les pandémies et assurer un accompagnement de la population.**
- **Accompagner la montée en compétences des agents travaillant dans le domaine des services à la personne** : guichet unique sport/handicap, numéro vert d'appui des personnes en situation de handicap ou pour les aidants en difficulté dans la crise 0 800 360 360.

Axe 3.3 : Favoriser l'insertion et la cohésion sociale par l'accès aux droits, le sport, la culture et les loisirs :

L'arrondissement de Château-Thierry dispose d'un tissu associatif culturel et sportif important, avec une offre variée. Il bénéficie d'un patrimoine historique et culturel riche. En matière sportive, l'arrondissement s'est, à plusieurs reprises, distingué à différents niveaux de compétition départemental, régional et national. Cette offre culturelle et sportive est un atout de cohésion, justifiant que le territoire soit retenu pour l'accueil des Jeux olympiques Paris 2024.

Cependant, l'offre d'infrastructures de loisirs et de sport reste inégalement répartie sur le territoire. Il ressort du diagnostic du contrat de ruralité que 30 % des communes rurales en sont démunies.

Orientations :

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

- **Soutenir l'accès aux droits et l'égalité hommes-femmes** : soutien du milieu associatif, mise en œuvre de la charte égalité hommes-femmes etc.
- **Mettre en place un projet d'accueil des JO 2024 sur le site de Fère-en-Tardenois**
- **Développer des activités sportives et culturelles, notamment autour de l'accueil des JO 2024.**
- **Investir dans l'aménagement et la sécurisation d'équipements communaux partagés, sportifs et culturels dédiés au public** : rénovation de la salle de théâtre à l'espace culturel Claude Varry, futurs city-stades communaux, réhabilitation du théâtre de la Mascarade à Nogent L'Artaud, projet de réhabilitation du site U1, stade de Château-Thierry, futur mur d'escalade à Château-Thierry (zone d'activités de la Moiserie).
- **Renforcer le déploiement du dispositif 100 % EAC sur l'arrondissement.**
- **Mettre en place une programmation artistique originale, et au besoin itinérante** (festival Musique en Omois, l'Échangeur, programmation du 400^e anniversaire de Jean de la Fontaine etc.)
- **Constituer un parc partagé d'équipements scéniques mobiles pour favoriser l'accès à la culture dans les petites communes.**

Axe 3.4. Soutenir le tissu urbain, les aires de centralités et favoriser la mixité sociale :

L'offre de logement du territoire doit s'adapter à l'évolution démographique et aux demandes des ménages portées sur des logements sociaux plus petits, en plus grand nombre dans les zones rurales, avec une répartition plus équilibrée sur l'arrondissement.

Les programmes nationaux territoriaux Cœur de Ville et Petites Villes de Demain visent à améliorer les conditions de vie de la population en accompagnant les collectivités dans leurs projets de rénovation de logements anciens et de redynamisation des centre-bourgs.

L'enjeu principal réside dans l'offre d'un habitat de qualité, diversifié, adapté aux attentes de la population et facilitant l'accès aux services et la mixité.

Orientations :

- **Proposer une mixité de services dans les quartiers prioritaires et dans les centre-bourgs** (aménagement du centre-bourg de Montreuil-aux-Lions pour un montant de 641 484 € dans le cadre de la DETR 2020, résidences senior, résidences étudiants, petits collectifs...)
- **Proposer une mixité des types d'habitats adaptés aux attentes de la population** (locatif social ou en accession à la propriété).
- **Veiller à la mixité sociale et intergénérationnelle de la population dans les stratégies d'attribution de logements par un travail commun entre Etat, bailleurs et collectivités**, notamment au travers des travaux de la commission intercommunale du logement (CIL).
- **Poursuivre le « Programme National du Renouvellement Urbain » :**

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

Le quartier des Vaucrises a été retenu comme quartier d'intérêt régional soutenu par l'agence nationale de la rénovation urbaine sur la période 2014-2024 pour un projet global s'articulant autour de deux axes : l'habitat (réhabilitation et résidentialisation de près de 500 logements, démolition de 30 logements et construction hors site de 18 logements). Il prévoit des aménagements urbains : réorganisation du stationnement, création de cheminements piétonniers et d'un mail paysager reliant les parties Nord et Sud de ce quartier, facilitant l'accès aux principaux équipements et commerces.

• Poursuivre le « Contrat de Ville » dans les quartiers prioritaires de la ville :

Deux quartiers prioritaires de la ville de Château-Thierry (Vaucrises et Blanchard) sont retenus au titre des contrats de ville pour la période 2014-2020, prorogés par avenant du 23 janvier 2020 jusqu'en 2022. Chaque année des actions sont proposées aux habitants et aux jeunes de ces quartiers sur les thématiques de la cohésion sociale, du développement économique, de l'emploi et du cadre de vie grâce à l'action de différents acteurs (collectivités ; opérateurs, partenaires publics, associations et habitants eux-mêmes).

• Poursuivre les travaux engagés dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » :

Ce dispositif conjoint État et collectivités territoriales, est un outil au soutien de la relance des territoires avec une programmation d'actions pour 2020-2026. Il vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques dans un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement. Deux communes ont été sélectionnées dans l'arrondissement de Château-Thierry : Fère-en-Tardenois et Neuilly-Saint-Front.

• Poursuivre les actions des programmes Action cœur de ville (ACV) (financement de l'État à hauteur de 3,9 M€ de 2017 à 2021) et de l'AMI « Réinventons nos cœurs de ville »

La ville de Château-Thierry est engagée depuis 2018 dans le programme national Action cœur de ville, avec une convention-cadre homologuée en convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) en juillet 2019.

Ce dispositif vise à revitaliser et redynamiser les villes moyennes confrontées au déclin de leur centre-ville. Dans le cadre de ce dispositif, la ville a pu mener plusieurs projets, parmi lesquels l'aménagement urbain de la rue du Général de Gaulle, de la place de l'Hôtel de Ville puis le réaménagement de la rue du Château et de la place du Maréchal Leclerc afin de valoriser l'espace public et le patrimoine culturel de la ville.

Sa stratégie tend vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville en réhabilitant des logements par des incitations financières fortes dans le cadre d'une OPAH-RU (Condé-en-Brie, Neuilly-Saint-Front et Fère-en-Tardenois), à favoriser un développement économique et commercial équilibré grâce à des aides financières et techniques tout en développant l'accessibilité, la mobilité et les connexions avec les autres quartiers de la ville. Exemples : réalisation d'études sur le quartier de la gare de Château-Thierry, quartier des Augustines, études pré-opérationnelles pour l'aménagement du quartier de gare.

- Mener une action concertée de lutte contre l'habitat indigne.
- Accompagner l'accueil des gens du voyage et leur insertion sociale.

Axe 3.5 : Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme :

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

L'Aisne est fortement touchée par l'illettrisme (18% de la population) et par la fracture numérique. À l'heure de la dématérialisation des procédures administratives et des services publics, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, la création et le développement de points d'accès numériques sont des enjeux primordiaux.

Le déploiement du réseau France Services dans l'arrondissement offre la possibilité aux populations de se faire accompagner dans la réalisation de démarches dématérialisées. Certaines structures mettent également en place des ateliers de médiation numérique. Pour familiariser les populations à ces nouveaux outils, la création et/ou l'ouverture de tiers-lieux mettant à disposition du public du matériel informatique et un accès à l'internet est à encourager. Le déploiement de conseillers numériques, dont une quarantaine est attendue sur le département, permettra aux acteurs publics et privés d'accompagner au mieux les habitants.

L'équipement numérique des établissements scolaires du territoire est également un enjeu important, et l'effort doit être poursuivi.

Orientations :

3.5.1. Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

3.5.2. Identifier les populations et engager des actions de prévention et de remédiation (accompagnement à la parentalité, lutte contre le décrochage scolaire, développement du tutorat...) :

- Faire des bibliothèques municipales, les relais de cette politique, en lien avec la bibliothèque départementale ;
- S'appuyer sur les acteurs sociaux (CIAS lorsqu'ils existent, à défaut CCAS....) ;
- S'appuyer sur le tissu associatif, et les agents publics pour identifier les situations d'illettrisme et d'illectronisme, via des formations spécifiques
- Mettre en place des actions visant à lutter contre l'illettrisme (ateliers lecture, contrats d'accueil et d'intégration, actions spécifiques de la mission locale), en lien avec le centre de ressources illettrisme et illectronisme en cours de constitution
- Développer des structures et des outils permettant l'accès à la lecture pour tous (bibliobus, réseau de lecture publique, mallettes pédagogiques permettant des actions hors des murs des bibliothèques, renforcement des médiathèques, faire vivre le label Ville en poésie, actions intergénérationnelles en faveur de la réussite éducative, intégration des médiathèques Camille Claudel et Jean Macé dans le plan départemental de lutte contre l'illettrisme)
- S'appuyer sur le pacte linguistique avec l'État, le Conseil régional Hauts-de-France, le Conseil départemental de l'Aisne et faire bénéficier la population de l'arrondissement des actions et manifestations prévues dans la future cité internationale de la langue française au sein du Château de Villers-Cotterêts.

3.5.3. Développer le numérique dans les écoles :

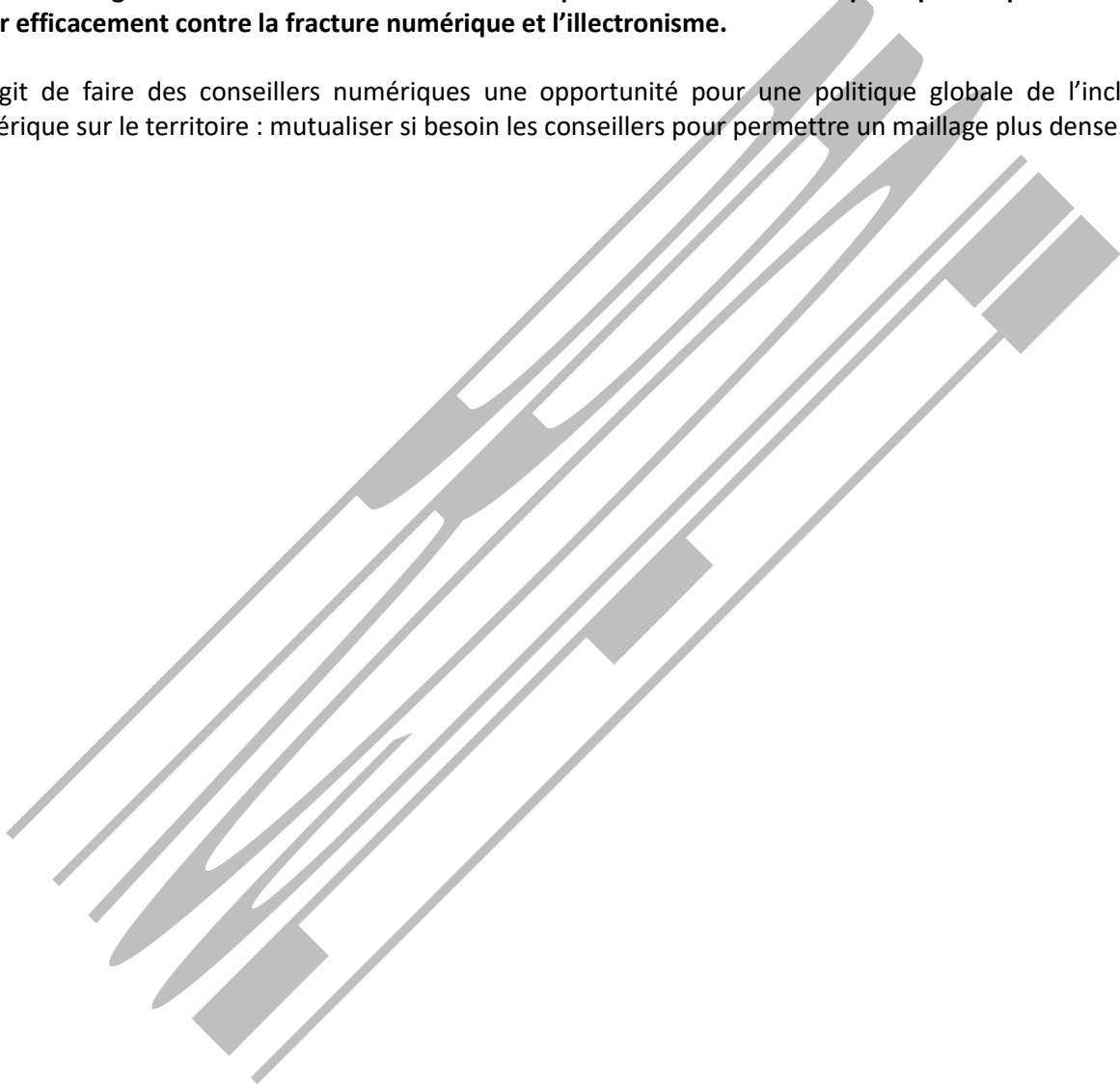
*Contrat de relance et de transition écologique
du sud de l'Aisne*

L'appel à projets « Continuité pédagogique – Socle numérique » du ministère de l'Éducation nationale constitue une opportunité majeure pour les plus petites communes. L'État soutient déjà de nombreux projets via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

- **Mettre en œuvre un plan de développement numérique** (agents et usagers publics), accompagner l'équipement numérique, notamment pour les publics scolaires (formations, soutien scolaire, tablettes tactiles, tableaux numériques interactifs et ordinateurs scolaires...)

3.5.4. Encourager le recours aux conseillers numériques dans les structures publiques et privées afin de lutter efficacement contre la fracture numérique et l'illectronisme.

Il s'agit de faire des conseillers numériques une opportunité pour une politique globale de l'inclusion numérique sur le territoire : mutualiser si besoin les conseillers pour permettre un maillage plus dense.



Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

Mise en œuvre du contrat : modalités de pilotage et partenaires du contrat

4.1. Gouvernance :

La mise en œuvre du présent contrat est supervisée par un comité de pilotage, auquel seront associés l'ensemble des partenaires associés à sa mise en œuvre. Il se réunira sous la forme du groupe de travail ayant présidé à son élaboration, et qui a vocation à devenir son instance opérationnelle.

Ce comité de pilotage est présidé par le sous-préfet d'arrondissement. Il se compose des parlementaires, des présidents des EPCI ou de leurs représentants, du président du conseil départemental ou de son représentant et du président du PETR-UCCSA ou de son représentant.

Le comité de pilotage pourra être élargi à d'autres partenaires en fonction des sujets abordés au cours de ces réunions.

Le comité de pilotage se réunira *a minima* une fois par an. Il aura pour rôle :

- d'animer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat ;
- de faciliter les échanges entre les différentes parties au contrat et les partenaires techniques et financiers ;
- de procéder à l'évaluation du présent contrat ;
- d'adapter si nécessaire les mesures inscrites au contrat.

4.2. Ingénierie et évaluation

La mise en œuvre opérationnelle du contrat reposera sur une équipe projet restreinte, composée des partenaires suivants :

- le sous-préfet d'arrondissement ou son représentant ;
- le président du conseil départemental ou son représentant ;
- les présidents des EPCI ou leurs représentants.
- le président du PETR-UCCSA ou son représentant.

Cette équipe se réunira autant que de besoin et aura pour mission d'assurer le suivi régulier et la mise en œuvre opérationnelle du contrat.

Une évaluation en continue sera réalisée par l'équipe projet locale, à partir d'un tableau de suivi des projets et des indicateurs inscrits au présent contrat. Cette synthèse sera présentée aux parties et aux partenaires du contrat lors de chaque comité de pilotage afin d'apporter des informations régulières concernant l'avancement du programme d'actions et des moyens financiers mobilisés.

Le diagnostic écologique approfondi sera élaboré conjointement par les services de l'État, les EPCI signataires et le PETR-UCCSA.

Contrat de relance et de transition écologique du sud de l'Aisne

4.3. Financement

Le plan de relance « France relance » est en partie territorialisé. Le financement se fera grâce :

- aux dotations de l'État aux collectivités territoriales (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local) ;
- aux appels à projet nationaux, pour lesquels les services de l'État présents dans l'Aisne accompagnera les porteurs de projets.
- aux différents opérateurs de l'État (ANCT, ANAH, ADEME, Banque des territoires, agences de l'eau, Agence nationale du sport, etc.)

4.4. Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature.

Il est conclu pour une durée de 6 ans, afin de se calquer sur la durée des mandats municipaux et communautaires et d'accompagner au mieux les parties au contrat dans leur projet de territoire.

Il pourra être amendé en continu afin d'intégrer de nouveaux projets et de tenir compte de l'évolution du territoire.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2026 et validé par les parties et les partenaires qui y ont contribué.

4.5. Communication

La communication sur les orientations et les réalisations du contrat de relance et de transition écologique du Sud de l'Aisne sera conjointe et systématique, via une lettre électronique et un espace numérique dédié, ainsi que par l'utilisation du kit de communication du plan de relance.

Les parties mentionnées, ci-dessous, sont signataires du présent contrat.

Laon, le XX/XX/XXXX

*Contrat de relance et de transition écologique
du sud de l'Aisne*

Etienne Haÿ Président de la communauté de communes de la région de Château-Thierry	Elisabeth Clobourse Présidente de la communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne
Olivier Devron Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural – Union des communautés de communes du Sud de l'Aisne (PETR-UCCSA)	Nicolas Fricoteaux Président du conseil départemental de l'Aisne
Ziad Khoury Préfet de l'Aisne	